

Nature & environnement

Il faut limiter la fermeture des chemins forestiers publics et les chasses en battues à cor et à cri !

Durant la saison de chasse, sur les 92 jours d'octobre à décembre, plus de 10.000 occurrences de fermetures de chemins publics ont été relevées pour raison de battue en Wallonie.

Ce constat est interpellant pour deux raisons :

D'abord, la forêt publique est un patrimoine commun partagé entre trois fonctions réglementées : l'économique, l'environnemental, l'usage socio-récréatif et de santé. Cette dernière, en particulier, concerne tous les citoyens, qu'ils soient urbains ou ruraux et qui ont, à des titres divers, le droit fondamental de libre circulation sur les chemins et sentiers publics de nos forêts.

D'autre part, de nos jours, le droit de chasse est ressenti avec de plus en plus de circonspection par le grand public en raison de son impact sur la nature. La chasse n'est plus considérée comme un sport de loisir mais est devenu un des actes intervenant à la gestion de la biodiversité. L'évolution manifestement défavorable de cette dernière et les effets grandissants du réchauffement climatique impliquent plus de protection de la nature sans oublier la considération du bien-être animal, particulièrement de la faune sauvage.

Pour ces mêmes raisons, la chasse en battue au chien, à cor et à cri n'a plus sa place dans notre monde moderne. Ses dérives tels la cruauté envers le gibier, le nombre de tirs et de balles perdues, le piétinement intensif, le bruit excessif et enfin la fermetures des chemins, ont été largement argumentés par les études scientifiques et associatives. On peut gérer aujourd'hui l'équilibre forêt-gibier ponctuellement par des mesures bien moins impactantes et la traque en battue peut être remplacée par de nombreuses techniques ayant un résultat au moins aussi efficace pour réguler la faune sauvage. Des expériences vécues depuis des années à l'étranger ainsi que sur 20 % de nos propres cantonnements, le prouvent. On peut chasser efficacement, sans perturber et de plus sans fermer les bois et forêts.

Quelques chiffres sur l'incidence des battues :

Il y a plus de 3.000 territoires de chasse qui organisent de 3 à 4 battues sur la saison, soit approximativement 10.500 battues sur les trois mois d'automne en Wallonie.

114 territoires sont interdits « chaque jour » des 92 jours de la période ;

2.540 territoires sont fermés certains week-ends

1.040 territoires sont réservés pour des battues les dimanches !

Ces chiffres ont été relevés sur le site « partageons la forêt » de Chasse en Gaume, créé par un groupe privé d'usagers. Car, au niveau public l'administration et le DNF, invoquant des problèmes de compatibilité et de cartographie, ne sont pas en mesure de centraliser ces données qui pourtant sont obligatoirement gérées par chacun de leurs 34 cantonnements en forêt publique.

A noter aussi que la majorité des communes et syndicats d'initiative sensés informer localement le public sur les fermetures de chemins donnent des informations non conformes, incomplètes ou tout simplement illisibles ! Pourtant, d'autres entités locales parviennent à fournir ces mêmes informations de manière claire, précise et aisément utilisable (cf. Les Cantons de l'Est)

Il est donc urgent de donner au public un calendrier général hébergé au Géoportail de la Wallonie.

En conclusion, en raison du droit de libre circulation et de la nécessaire adaptation de la gestion de nos forêts , y compris pour les aspects concernant la régulation du gibier, les mesures réglementaires doivent être prises en nos départements nature, environnement, chasse, forêt et bien-être animal, selon la déclaration de politique régionale de ce gouvernement sur la conservation de la nature. Nous nous permettons de la rappeler ci-après.

Chemins de Wallonie ASBL

Association environnementale reconnue par la Wallonie
pour la défense et la promotion de la mobilité douce



Rue Laschet 8
B 4852 Hombourg
0476 27 38 98
info@chemins.be

Déclaration de politique régionale pour la Wallonie 2019-2024

« biodiversité 360° »

...La stratégie visera à atteindre une répartition du maillage écologique sur l'ensemble de la Wallonie, afin de garantir l'accès de tous à la nature. Elle s'efforcera également d'améliorer, sur le territoire, la coexistence des activités humaines et économiques avec la nature...

...Prendre les mesures d'exécution afin de rendre opérationnel le fonds nature...

...L'attention sera aussi portée sur la restauration des habitats pour le petit gibier et la faune sauvage, en plaine principalement, en collaboration avec les conseils cynégétiques...

...Une mission complémentaire sera confiée au CESE en vue de mettre en place une plateforme d'échange et de coordination permanente entre les acteurs publics et privés, visant à renforcer la cohérence des actions de gestion et de restauration...

...Il continuera à favoriser la gestion de la forêt et la conciliation de ses divers usages dans une optique de durabilité et de satisfaction des besoins de la société...

...Le Gouvernement garantira un meilleur respect du bien-être animal. Il y a lieu de mettre en œuvre le décret du 4 octobre 2018 relatif au code wallon du bien-être des animaux...